PS 1001

Solvant de dégraissage à séchage rapide

- **Dégraissage des pièces mécaniques.**
- **Substitut à l'acétone.**
- **Utilisable en milieu alimentaire législation française.**
- **Se rince facilement à l'eau sans former une émulsion blanche.**

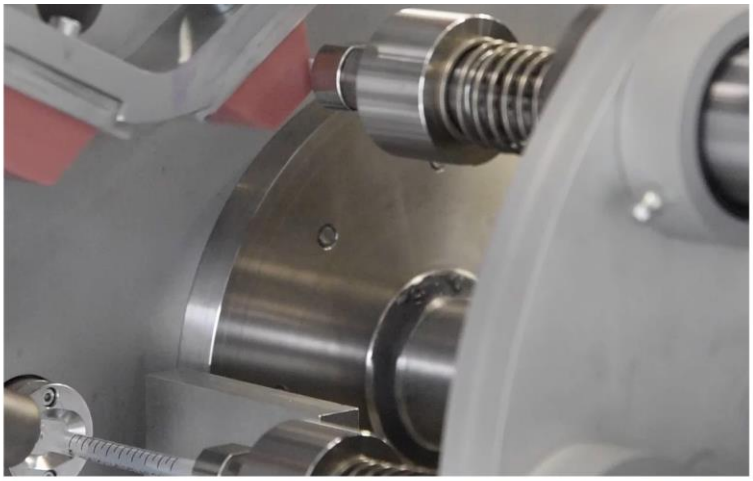

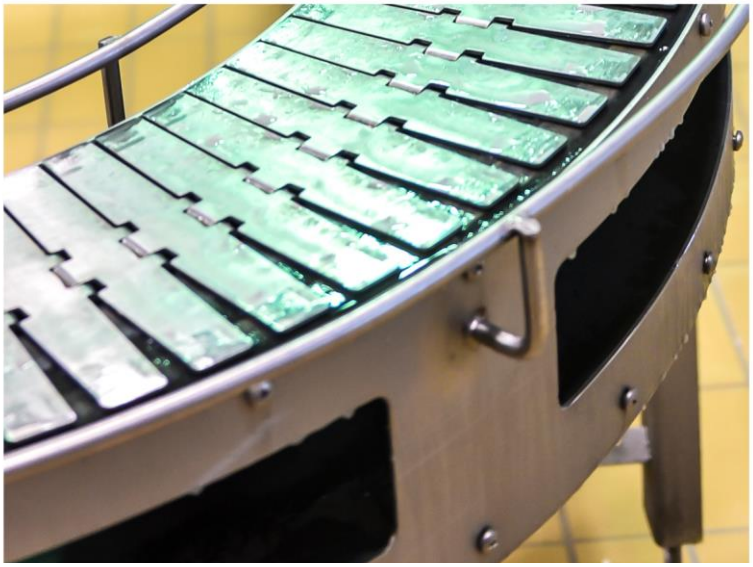

Conditionnements au catalogue :

- ✓ Fût 200 L
- ✓ Fût 50 L
- ✓ Carton 6X5 L
- ✓ Fût 25 L
- ✓ BIDON 5L

SOCIÉTÉ INDUSTRIELLE DE DIFFUSION
S.I.D France
2, rue Antoine Etex - 94046 CRÉTEIL CEDEX
Tél. : 01 45 17 43 00 - Fax : 01 45 17 43 01
www.sid.tm.fr

afaq ISO 9001 Qualité AFNOR CERTIFICATION
afaq ISO 14001 Environnement AFNOR CERTIFICATION
AGIR pour notre avenir

PS 1001

Solvant de dégraissage à séchage rapide

- Dégraissage des pièces mécaniques.
- Substitut à l'acétone.
- Utilisable en milieu alimentaire législation française.
- Se rince facilement à l'eau sans former une émulsion blanche.

PS 1001 est un solvant oxygéné spécialement étudié pour résoudre les problèmes liés à des exigences de séchage rapide, un classement danger convenable et une autorisation française pour un contact alimentaire fortuit. Il ne contient ni solvant nocif, ni halogène.

Ce nettoyant est un bon substitut à l'acétone bien qu'il sèche un peu plus lentement. Il convient au nettoyage des surfaces poreuses et des structures possédant des angles rentrants et des trous borgnes. Ses caractéristiques le désignent comme idéal pour le dégraissage de précision et le traitement des surfaces avant collage et mise en peinture.

Il est très efficace pour l'élimination de certains polymères, y compris colles, encres ou peintures et vernis mal réticulés, des traces de bandages de chariots élévateurs sur les sols d'usine, traces de chaussures sur les sols de gymnase, etc...

Enfin ce produit est fréquemment utilisé pour le nettoyage des tampons siliconés et des clichés de tampographie. Le PS 1001 ne laisse aucun résidu après évaporation.

Mode d'utilisation

Le PS 1001 s'utilise toujours pur soit au pinceau, brosse, tampon, chiffon ou autre tout procédé manuel.
Dans le milieu alimentaire, le nettoyage devra être suivi d'un rinçage conformément à la réglementation en vigueur.

Réglementations et Normes

CONFORME À L'ARRÊTÉ DU 8 SEPTEMBRE 1999 (version consolidée au 01/01/2014) CONCERNANT LES PROCÉDÉS ET LES PRODUITS UTILISÉS POUR LE NETTOYAGE DES MATÉRIAUX ET OBJETS DESTINÉS À ENTRER EN CONTACT AVEC DES DENRÉES, PRODUITS ET BOISSONS POUR L'ALIMENTATION DE L'HOMME ET DES ANIMAUX
(APPARTIENT AU 3 ÈME GROUPE, SOUS SECTION G 1 DE LA LISTE FIGURANT À L'ARRÊTÉ DU 8 SEPTEMBRE 1999 modifié par l'ARRÊTÉ DU 19 DECEMBRE 2013).

Données Techniques

Domaines d'utilisation

Services de nettoyage, services d'entretien, ateliers de montage, imprimeries, ateliers de peinture, plasturgie, transformation des métaux, fabrication d'appareil, industries agro-alimentaire, transport frigorifique, ...

Principaux éléments de composition

- Solvant oxygéné.

Propriétés physico-chimiques typiques

- Etat physique : liquide incolore
- Masse volumique : 920 kg/m3
- Taux évaporation : 24 (DEE = 1)
- Indice Kauri butanol : 200
- Solubilité eau : totale
- Solubilité solvant : miscible avec la majorité des solvants organiques

Recommandations

- Manipuler et conserver à l'écart de toute source de flamme, d'étincelles ou de chaleur. Ne pas fumer.
- Eviter le contact avec l'épiderme et les projections oculaires.
- Manipuler en atmosphère bien ventilée.
- En raison de la diversité des peintures, des plastiques et des élastomères, on effectuera un essai au préalable avant toute utilisation sur ce type de matériaux.

Stockage

Dans son emballage d'origine fermé, loin des sources de chaleur, d'étincelles, des rayons solaires et des intempéries.

Etiquetage

Se référer à la Fiche de Données de Sécurité du produit.

Nous garantissons la qualité et l'efficacité de notre produit dans les conditions d'utilisation figurant sur la présente notice. Pour votre plus grande satisfaction, nous vous recommandons de procéder toujours à un essai préalable afin de vous assurer que le produit convient à l'usage spécifique que vous voulez en faire et au support sur lequel il doit être appliqué. Les caractéristiques données ne constituent pas des spécifications

Votre expert conseil:

V 20 09 23